

MEDIATION DE LA CONSOMMATION DU NOTARIAT

Etape 1

Pour pouvoir saisir le Médiateur du notariat, vous devez avoir préalablement adressé une réclamation écrite directement au notaire.

Date du premier courrier adressé au notaire :

Etape 2

Avez-vous reçu une réponse du notaire ?

Oui Non

Date du courrier du notaire :

Etape 3

Intervenez-vous pour vous même ou pour le compte de quelqu'un d'autre ?

Vous êtes le demandeur de la médiation (passer à l'étape 5)

Vous représentez le demandeur (étapes 4 et 5) – Un mandat doit être joint impérativement.

Etape 4

Identité et coordonnées du représentant du demandeur (Merci de remplir tous les champs)

Monsieur Madame

1/ Nom :

2/ Prénom :

3/ Adresse postale :

.....

4/ Code postal - Ville :

5/ Téléphone :

6/ Adresse électronique (lisible):

7/ Votre lien avec le demandeur :

Avocat Représentant légal

Autre à préciser :

Etape 5

Identité du demandeur (merci de remplir tous les champs)

Monsieur Madame

1/ Nom :

2/ Prénom :

3/ Adresse postale :

.....

4/ Code postal - Ville :

5/ Téléphone :

6/ Adresse électronique : (lisible)

Etape 6

Identité du **notaire** (et non du collaborateur) avec lequel vous êtes en conflit :

1/ Nom :

2/ Prénom :

3/ Adresse de l'étude :

.....

5/ Code postal - Ville :

6/ Téléphone :

7/ Adresse électronique : (lisible)

Etape 7

Date du litige :

Résumer les faits essentiels

(ne pas se contenter de renvoyer aux pièces jointes)

.....
.....
.....
.....

Exposer vos reproches à l'encontre du notaire :

.....
.....
.....
.....
.....

Indiquer précisément vos attentes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Etape 8

Pièces jointes au dossier :

- Courrier au notaire – **à joindre obligatoirement**
- Réponse du notaire
- Mandat de représentation si vous répondez pour un tiers (obligatoire dans ce cas)**
- Autres pièces :
- Je certifie que toutes les informations renseignées dans ce formulaire et les documents joints sont sincères et conformes à la réalité.**

La médiation est soumise au principe de confidentialité.

Les déclarations recueillies au cours du processus et les constatations du médiateur ne peuvent ni être divulguées à des tiers ni être invoquées dans le cadre d'une procédure judiciaire

Date : ...

Signature : ...

Le Conseil Supérieur du Notariat, ci-après « Responsable de traitement », traite des données personnelles vous concernant pour la gestion des demandes de médiation de la consommation. Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis.

Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants : au notaire visé par la demande de médiation et le cas échéant au mandataire désigné par le client.

Les données vous concernant sont conservées pendant 5 ans puis sont supprimées.

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : cil-csn@notaires.fr.

Si vous pensez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

Le renseignement des informations marquées d'un astérisque est obligatoire pour apprécier la recevabilité de la demande. Les autres champs, non obligatoires, ont pour seul objectif de préciser vos réponses.